



# Prolonger sa saison au potager

Formation à distance offerte au coût de 24 \$ + taxes.  
Le salaire réel de l'employé est remboursé à 50 %  
(jusqu'à concurrence de 25 \$/heure)\*

Cette formation est offerte  
en collaboration avec



## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Jardineries, serres et pépinières ornementales.

## DATES DES FORMATIONS :

**3 BLOCS DE 2 HEURES** répartis comme suit :

**Gr. 1 :** Les lundis 14, 21 et 28 mars de 10 h à 12 h.

**Gr. 2 :** Les mercredis 30 mars, 6 et 13 avril de 13 h 30 à 15 h 3.

## DESCRIPTION DE LA FORMATION

Vous souhaitez accompagner votre clientèle dans la création d'un potager d'automne ou d'hiver? Ce volet 2 d'Accompagner le client au potager vous fournira des outils pour instrumenter vos clients dans leurs cultures même en saison froide.

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance  
au [isabelle.bonin@quebecvert.com](mailto:isabelle.bonin@quebecvert.com)

Inscription : [www.quebecvert.com](http://www.quebecvert.com)

**REMBOURSEMENT SALARIAL :** Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement allant jusqu'à 50 % du salaire réel de l'employé (jusqu'à 25 \$/ heure) dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Cette formation est réalisée grâce au soutien financier  
de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Avec l'aide financière de :

Québec 